



VILLENEUVE-SUR-LOT

Direction de la Communication

Communiqué

Vendredi 5 avril 2019

Rentrée scolaire 2019/2020 Début des inscriptions

Les inscriptions et pré-inscriptions pour la rentrée scolaire 2019/2020 ont débuté, **uniquement pour les nouveaux élèves** des écoles maternelles et élémentaires. Elles s'effectuent au Bureau des Affaires Scolaires de la mairie. Pour cela, les familles doivent se munir d'un certain nombre de documents :

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile (quittance de loyer, facture d'électricité, de téléphone,...)
- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance
- Certificat de radiation (en cas de changement d'école)
- Une autorisation d'inscription fournie par la mairie de résidence pour les familles non villeneuvoises.

A noter :

Deux classes spécifiques accueillent les enfants de moins de trois ans dans les écoles maternelles Jean-Macé et Jules-Ferry. **Les enfants nés en 2017, et ayant 2 ans révolus au moment de la scolarisation**, peuvent donc faire l'objet d'une pré-inscription : elle deviendra définitive en fonction du nombre de places disponibles et après avis de la commission .

Inscriptions et renseignements : Service des Affaires Scolaires, rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h. Tél : 05 53 41 53 43

